

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2022**

Présents : Patrick ARNOULD, Françoise BERNARD, Mathieu GUILLET, Carole JACQUET-DUPUIS, Mireille LITTFASS, Jean-Christophe SERMONAT

Excusés : Jean-Yves COLAS (pouvoir donné à Françoise BERNARD), Laetitia GRAVALLON, Gérard MORIN, Antoine PAGEAULT-MASSIN, Éric VILLEVIÈRE (pouvoir à Jean-Christophe SERMONAT)

Secrétaire de séance : Patrick ARNOULD

La séance est ouverte à 19h00.

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 11 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Affouages
- Informations diverses

1 – AFFOUAGES

Après consultation de l'ONF, il est proposé aux affouagistes la poursuite de l'exploitation de la parcelle 313 « En Mergeru ». L'exploitation de la parcelle 325 « En Montat », inscrite à l'état d'assiette en 2020, débutera cette année. La date limite d'inscription est fixée au 31 octobre 2022.

Après délibération, pour l'année 2022/2023, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- la poursuite de l'exploitation de la parcelle 313 « En Mergeru »
- l'ouverture à l'affouage de la parcelle 325 « En Montat »

et fixe comme suit les tarifs à appliquer :

- Montant de la taxe d'affouage 55 € la portion
- Montant des houpriers 4 € le moule

2 – GARANTS AFFOUAGES

Le conseil municipal doit procéder à la nomination de 3 garants pour l'attribution des lots et le suivi des travaux d'affouage. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés valide les trois garants suivants :

- Rodolphe CABUT
- Mathieu GUILLET
- Jean-Christophe SERMONAT

3 – Questions diverses

Recensement : Il est rappelé que deux agents recenseurs devront être recrutés pour le recensement qui aura lieu début 2023.

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Les élus de la communauté de communes « Entre Saône et Grosne » ont acté le démarrage d'une étude pré opérationnelle d'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat. Elle sera constituée d'une phase d'entretiens avec les communes élus, personnel de mairie...) et d'une analyse statistique.

Au terme de l'étude, conduite par SOLIHA, une convention d'OPAH sera signée par Entre Saône et Grosne (collectivité maître d'ouvrage) avec les partenaires financiers.

Il s'agit, avec ce dispositif, d'accompagner administrativement et financièrement les propriétaires privés pour agir en faveur de l'habitat. Les grands axes retenus sont :

- Lutter contre l'habitat indigne
- Lutter contre la précarité énergétique
- Favoriser le maintien à domicile

A l'issue de l'étude pré opérationnelle d'ici au printemps 2023, suivra une phase de mobilisation des propriétaires privés pour définir une programmation des objectifs en nombre de logements à réhabiliter, en accord avec les financeurs. Après accord du conseil communautaire, la phase d'animation pourra être lancée pour au minimum 3 ans.

La séance est levée à 20h00.

Prochaine réunion le jeudi 10 novembre 2022 à 19 heures

Le Maire, Françoise BERNARD

